

Direction de l'hydraulique

De la wilaya de Bouira

MISE EN DEMEURE N°01

L'Entreprise dénommée **EGTPH REMILI AISSA**, , gérée par **Monsieur : Remili aissa** élisant siège social à **DRAA EL BORDJ EST WILAYA DE BOUIRA**, titulaire du marché, **approuvé par le CMW de Bouira sous N° 230** en date du **01/07/2025** et **visé par le CB de Bouira en date du 10/07/2025 sous le n° 1491**, pour la réalisation de l'opération : « Alimentation en eau potable du village de Tikboucht (commune De Haizer) à partir du système du barrage de Tilesdit(w.Bouira) , projet : « Alimentation en eau potable du village de Tikboucht (commune De Haizer) à partir du système du barrage de Tilesdit(w.Bouira)

-Vu l'ODS de démarrage des travaux en date du 20/07/2025

-Vu l'abondement du chantier.

Est mis en demeure dans un délai de huit (08) jours, et ce à compter de la parution du premier affichage de la mise en demeure N° 01 dans les quotidiens nationaux et le BOMOP

Faute de satisfaire à vos obligations, l'administration procédera à des mesures correctives à votre encontre conformément à la réglementation en vigueur